

2026/2027

FICHE INSCRIPTION RESIDENCE

au CFA (veuillez indiquer le nom de votre CFA)

Photo récente

A coller

Obligatoire

Résidence des Apprentis

64 rue du petit Pont

☎ 07 48 17 00 02

RESIDENT

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Parents/Responsable légal :père ☐ mère ☐ grands-parents ☐ Tuteur ☐

Adresse apprenti(e) ☐ famille ☐ foyer ☐ :

Code postal | ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / Commune

☎ : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / portable : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

email :

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Nom de la Compagnie :Adresse :

N° de Police d'assurance :

REGIMES DE SORTIES DE LA RESIDENCE

- ❖ Majeurs : sorties autorisées
- ❖ Mineurs : sorties non autorisées SAUF si autorisation parentale signée ci-dessous

AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon fils ou ma fille à sortir de la résidence des apprentis à partir de la fin des cours.

Nom du parent ou responsable légal : Signature

2026/2027

FICHE INSCRIPTION RESIDENCE

au CFA (veuillez indiquer le nom de votre CFA)

- ❖ Tout pensionnaire doit être en possession de sa Carte Vitale + mutuelle + pièce d'identité
- ❖ Nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments
- ❖ La Résidence n'est pas en mesure de proposer des régimes alimentaires particuliers
- ❖ Une carte d'internat sera fournie aux apprentis par leur CFA, elle sera obligatoire pour contrôler les entrées/sorties de la résidence

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

N° de Sécurité Sociale du jeune ☐ ou du père ☐ ou de la mère ☐ / / / / / / / / / / / / / / / / / /

Y a-t-il une indication médicale particulière à porter à notre attention :

.....

.....

.....

En cas de maladie, le parent ou responsable s'engage à prendre en charge le jeune dès l'appel du personnel de la résidence.

En cas d'urgence J'AUTORISE

- 1) le transport de mon enfant par les moyens appropriés (pompiers, ambulanciers...)
- 2) le chirurgien à pratiquer toute intervention sur mon enfant

Nom, prénom du responsable légal : Signature.....

Le personnel de la résidence ne prend pas en charge les personnes hébergées sortant de l'hôpital

DEGRADATIONS

La résidence des apprentis est sous vidéo surveillance, toute dégradation sera facturée aux responsables légaux pour les mineurs et aux pensionnaires directement pour les majeurs.

Pour finaliser toutes inscriptions à l'internat, nous vous demandons de fournir **UN CHEQUE DE CAUTION DE 80 EUROS A L'ORDRE DU BTPCFA45** qui sera encaissé en cas de dégradations ou restitué en fin d'année.

